

Compte-rendu du 2^{ème} Conseil d'école, année scolaire 2024-2025
25/03/2025

Heure de début de réunion : 18h

PE	RASED	Municipalité	Représentants des parents d'élèves	Invités
Présent(s) :				
Amélie MATHEY CP A Gaëlle CHAUMONT CE1 A Flavien BROCOT CE1 B Emmanuelle GARNIER CE2 A Anne VARELA CE2 B Véronique ALEXANDRE CM1 A Barbara GAILLARD CM1 B Blandine MAJOLI CM2 A Tiffany BENOIT CP B Anne CATHELIN CP B CM1 B Elise DUBIEF ULIS 1 Magali HUGOT ULIS 2	Sébastien JARRIGE maître spécialisé	Mme COGNARD (adjointe au maire)	M. DA SILVA Mme CHRISTOPHE Mme BELORGE Mme AMET Mme GILLOT-MASSON Mme HUMBERT A. M. ESNAUX Mme HUMBERT L. Mme OLLIER Mme LABRY Mme LECUELLE Mme BIDALOT	M. ROY (vice-président de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud) M. Larue (directeur des services périscolaires de Chagny)
Excusé(s) :				
Marie Montange CP CE1 C Céline BABEL CM2 B	Pauline GATEAU Psychologue de l'EN	M. LAURENT (maire) Mme BAUDRAND (conseillère municipale)	Mme FOURNOLS Mme LORTON	

1. Résultats des CP aux Évaluations nationales (point étape)

Les évaluations nationales pour les CP (point étape) ont eu lieu du 13 au 24 janvier. Seuls les élèves de CP sont soumis à ces évaluations deux fois dans l'année.

Cette année, l'équipe pédagogique fait le constat que davantage d'élèves sont en difficulté ou fragiles (44 % en français et 55 % en maths). Entre les résultats de septembre et ceux de janvier on note une évolution favorable en français pour les élèves fragiles (on passe de 44 % à 30% d'élèves en difficulté). En mathématiques le pourcentage reste le même entre les deux périodes.

L'école avait anticipé la venue de cette cohorte et des aménagements ont été mis en place dès septembre : groupes de niveau en français / lecture deux jours par semaine. On peut penser que ce dispositif a eu un impact sur les élèves fragiles et il va être poursuivi.

Suite aux résultats de septembre pour tous les niveaux un travail spécifique sera réalisé sur la fluence de lecture et l'apprentissage des faits numériques (tables).

A noter que les résultats des élèves des dispositifs ULIS sont comptabilisés et que le logiciel ne permet pas de leur faire passer les évaluations dans leur niveau de compétences. Leurs résultats sont donc très faibles et cela ne donne pas une réelle image de leurs acquis.

2. Actions pédagogiques et éducatives en lien avec le projet d'école

- La charte des AESH n'a pas été rédigée car un projet est déjà en cours au niveau du PIAL. Le travail sur la charte de l'inclusion reprendra quand l'équipe sera stable (une enseignante coordonnatrice est nommée à titre provisoire).

- Climat de classe : tous les élèves ont été formés au principe « des messages clairs » avec l'aide de Mme Hugot (coordonnatrice ULIS). Il s'agit d'une pratique de résolution de conflits entre élèves. Quand le message clair est insuffisant pour résoudre le problème, les enseignants ou la directrice interviennent.

- Lutte contre le harcèlement (programme PHARe): de moins en moins de situation de conflits ou d'intimidations cette année. Il semble que le travail effectué sur le climat scolaire porte ses fruits. Des activités de sensibilisation ont également lieu régulièrement (journée NAH, travail en EMC).

- SRAV (savoir rouler à vélo) / activité obligatoire: les CP C, CE1 B, CE2 A et B et CM1 A et B sont concernés. Le but est que la plupart des élèves quittent l'école en validant le palier 3 (savoir circuler).

QUESTION DE PARENTS (par mail aux délégués) : Toutes les familles peuvent-elles fournir un vélo à leur enfant ? Cela entraîne-t-il des jalousies ou des remarques ?

Réponse : *L'activité vélo est depuis quelques années obligatoire à l'école dans le cadre du plan "savoir rouler à vélo". Malheureusement, il n'existe pas de "stock" de vélos qui pourrait passer d'école en école, les élèves doivent donc apporter le leur. L'école a acheté l'année dernière un vélo qui peut être prêté et des enseignants apportent les vélos de leurs enfants quand cela est nécessaire. Le fait de ne pas avoir de vélo personnel ne pénalise donc pas les enfants et ils font tous les sorties (sauf refus des familles ou non validation de paliers). Jusqu'ici, toutes les familles ont été en mesure de fournir un vélo et les prêts concernent surtout les enfants qui viennent en taxi.*

En ce qui concerne les remarques des camarades, les enseignants travaillent d'une manière générale sur le respect de l'autre et les enfants sont plutôt bienveillants entre eux sur ces sujets. Néanmoins, il est difficile d'éviter que des élèves se sentent moins favorisés dans de nombreuses situations (vêtements, cartables, sorties, vacances...).

Au sein de l'école, l'équipe enseignante réfléchit à ces questions et fait de son mieux en fonction des programmes et des ressources.

Projets de classes :

- Ecole comestible : les interventions sont toujours très intéressantes pour nos élèves qui travaillent de nombreuses compétences lors de ces ateliers. Cette année, l'école a pu bénéficier d'une subvention du rectorat et d'un mécène. L'année prochaine la subvention ne pourra pas être reconduite et il sera très certainement difficile de financer à nouveau ces activités.

- JO des maths : cette action sera reconduite cette année car elle a beaucoup plu aux élèves. Elle permet de travailler différemment, de mettre du sens sur les apprentissages en brassant toutes les notions abordées dans l'année et d'impliquer les familles. La date n'est pas encore définie, sans doute dans les quinze derniers jours d'école.

- Mon école est un musée : les familles pourront venir visiter l'exposition « Gare aux contes ! », résultat du travail en arts visuels de tous les élèves sur les deux premiers trimestres, le vendredi 4 avril.

- Projet lecture à voix haute : les CM1 et CM2 ont pu participer à un concours de lecture à voix haute. Cette année il n'y a pas eu d'inscription réelle aux « Petits champions de la lecture » car les nouvelles conditions de ce concours ne conviennent plus. En revanche tout a été fait pour créer la même émulation dans celui organisé au sein de l'école.

- Projet avec le musée Niepce : Les CM2 ont revisité, avec l'aide d'un photographe professionnel, le thème de la photo de classe en travaillant sur la notion d'espace-temps. Les photos seront exposées sur les quais de Saône à Chalon.

Activités sportives avec intervenants :

Football : CE1 B, CE2 B, CM1 A et B

Footflag : CM2 A et B

Vélo : CM1 A et B (validation du palier 3 du SRAV, subvention exceptionnelle de la municipalité)

Cirque : CP A, B et C + CE1 A

Sorties scolaires réalisées ou prévues :

27/01 : CE2 A au Centre Eden sur le thème de l'espace.

18/04 : CM1 A et B à vélo sur la route vers Corcelles les Arts

09/05 : CM1 A et B, sortie à la journée à Bibracte

16/05 : CP, CE2 et CM1, théâtre des Copiaus, récital de l'orchestre de Dijon

26 au 28 / 05, voyage des CM2 à Chaux Neuve

23/05 (CE2) et 27/05 (CP-CE1 C et CE1 B) : sortie à vélo, à la journée, sur la voie verte en direction de Fragnes.

02/06 : CP C, voyage en train à Beaune, visite de la moutarderie

06/06 : CP B et Ce2 B, sortie à la journée, visite du château de Couches.

Du 10 au 12/06 : CE1 B et C, voyage à Cluny à vélo sur la voie verte avec deux nuitées.

30/06 : CP A et CE1 A sortie à la journée sur le site médiéval de Brançon

Évènements festifs à venir :

- 30/03 : les élèves et enseignants volontaires participeront au défilé de la Mi-Carême.

- 04/04 : défilé de Carnaval avec la maternelle Bellevue

- 27/06 : Fête de l'école

QUESTIONS DE PARENTS (par mail aux délégués) :

Y aura t'il des photos cette année ? Quand? Oui, les 14 et 15 avril. A la demande des membres du Conseil d'école de l'année dernière, un nouveau photographe a été réservé.

Y aura t'il une fête de l'école ? Il avait été dit il y a quelques années, qu'une année sur deux les enseignants proposeraient un gros projet. Où en est-on de cette idée ? Sauf erreur, certains élèves (CM1 notamment) n'ont jamais connu de fête de l'école depuis leur petite section dont ils n'ont sans doute que peu de souvenirs. Les problèmes de COVID ont-ils eu raison de ce moment festif et créateur de liens ?

Pour rappel, il y a bien eu deux "gros spectacles" depuis le COVID :

- juin 2022 : Spectacle à la maison du peuple sur le thème des continents

- juin 2023 : petit récital

- juin 2024 : Spectacle sur le thème des JO

Un spectacle modeste est prévu fin juin cette année (27/06).

Y aura t'il à nouveau une chorale cette année ? La représentation pourrait-elle avoir lieu hors temps scolaire?

En ce qui concerne la chorale, il y a eu une représentation avant les vacances de décembre. L'équipe enseignante, souhaitant faire participer tous les élèves, conservera des horaires pendant le temps scolaire (de 16h à 16h30). Ces moments se déroulant le vendredi avant les vacances, de nombreuses familles se rendent disponible.

Pour la fête de l'école, l'horaire est décalé après la sortie des classes (17h30).

3. Actions de liaison intercycles

Liaison GS/CP :

- Les CP se sont rendus au spectacle réalisé par les GS de la maternelle Rouges Moulins.

- Maternelle Bellevue : matinée de liaison le 9 mai. Les élèves de GS viendront participer à des ateliers sportifs avec les CP

- En fin de dernière période, tous les élèves de GS seront accueillis en classe de CP, en situation d'élèves de l'école élémentaire.

Des conseils de maîtres sont prévus au troisième trimestre pour travailler sur les nouveaux programmes et échanger sur les besoins des futurs élèves de CP.

Liaison CM2/6ème :

- CM2 A : projet lecture avec une classe de 6ème + interventions du professeur de musique du collège en CM2 sur plusieurs séances.

- CM2 B : projet théâtre avec une classe de 6ème avec une représentation au théâtre des Copiaus en juin.

En dernière période un Conseil école-collège est prévu. Il permet de discuter de chaque situation d'élève avec les professeurs de 6ème.

4. Mise en œuvre des nouveaux programmes à la rentrée 2025

Les nouveaux programmes pour la maternelle et le cycle 2 ont été publiés. Pour le cycle 3, ils seront disponibles pour la rentrée 2025. La tendance est de prioriser un enseignement explicite. Certaines notions, notamment en mathématiques, seront abordées plus tôt dans la scolarité afin de permettre aux élèves de manipuler davantage et d'avoir plusieurs années pour se familiariser avec les concepts. Des tableaux de fréquence des apprentissages sont également présents ainsi que des points

de vigilance pour accompagner les enseignants. Le langage oral et le vocabulaire auront une place importante avec des corpus de mots enrichis de la maternelle à la fin du cycle 3.

La question de l'achat de nouveaux manuels va se poser en lien avec les manuels qui devraient être préconisés par l'Éducation nationale.

5. Interdiction de l'utilisation des téléphones portables à l'école

La loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire modifie l'article L. 511-5 du Code de l'éducation qui dispose désormais que : « L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. (...). Le présent article n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant sont autorisés à utiliser dans les conditions prévues au chapitre Ier du titre V du livre III de la présente partie. La méconnaissance des règles fixées en application du présent article peut entraîner la confiscation de l'appareil par un personnel de direction, d'enseignement, d'éducation ou de surveillance. Le règlement intérieur fixe les modalités de sa confiscation et de sa restitution. »

Les objets dont l'utilisation est interdite sont : un « téléphone mobile ou [...] tout autre équipement terminal de communications électroniques ». Cela correspond au téléphone portable de toutes générations, aux montres connectées, aux tablettes, etc. La rédaction de cet article anticipe les innovations technologiques, notamment celles liées aux objets connectés.

Cet article apporte également une réponse claire à la question de l'interdiction du téléphone mobile durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire. Cette rédaction permet de couvrir non seulement les lieux servant à l'éducation physique et sportive (terrain de sport par exemple), mais également le cadre des sorties et voyages scolaires.

Cet article sera ajouté au règlement intérieur de l'école en 2025-2026 qui sera voté au 1^{er} Conseil d'école. Quel que soit le moment où intervient le vote du nouveau règlement, l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école s'applique sans délai.

Suite à une demande institutionnelle de communication aux parents sur les jeux dangereux en cour de récréation, la directrice indique qu'elle n'a aucun retour de ce genre de pratiques à l'école. En revanche, de nombreux élèves semblent avoir visionné la série « Squid-Game » ce qui induit des jeux d'imitation non adaptés en récréation. Les familles ont été alertées.

6. RETEX des exercices de sécurité

Un exercice de confinement « risques majeurs » a été réalisé le 20/02/2025. Le signal sonore n'a pas été entendu par toutes les classes. Une mise à jour des « malles PPMS » est nécessaire. Le RETEX a été transmis à la municipalité avec les demandes.

7. Travaux

Tous les travaux urgents ont été réalisés, parfois avec des délais importants. Le problème de blattes semble avoir été résolu.

Où en est-on des préconisations de la commission de sécurité ? La municipalité étudie les travaux à réaliser.

Rénovation de la cour de récréation : le projet a pris du retard car des travaux doivent également être réalisés sur le bâtiment du périscolaire. Pas d'échéancier à ce jour.

Rénovation progressive des classes : Mme Cognard indique qu'il faut prendre attache auprès des services techniques pour que des classes soient repeintes cet été.

8. Campagne d'inscriptions à la mairie pour la rentrée 2025 et modalités d'inscription à l'école

Les inscriptions pour l'entrée au CP auront lieu du 7 au 16 avril 2025 auprès de Mme Belly en mairie. Dans un deuxième temps, Mme Desmarais recevra les familles sur rendez-vous (environ 30 minutes) du 05/05 au 13/06/25. Lors de ce rendez-vous, il est conseillé de venir avec son enfant. Afin de dédramatiser la rentrée au CP, un livre numérique de présentation de l'école est ensuite transmis aux familles à la mi-août :

<https://read.bookcreator.com/6JrtcXo7isOkSeFQKo9zccAzKp33/AX4bSIExQJypag3eYRuh1Q/ZLjacgSfQeyqKJ9Mc1-qEg>

9. Actions communes avec le périscolaire

Depuis le dernier Conseil d'école, il n'y a eu aucune remontée des familles concernant le périscolaire au niveau de la directrice. Des parents ont interpellé directement le directeur sur la présence de mangas avec des contenus non adaptés aux jeunes enfants.

Cette année, le service enfance a transmis à la directrice des flyers pour simplifier l'inscription des nouveaux arrivants.

Les délégués de parents indiquent qu'il n'est pas possible de joindre directement un responsable sur site ; la communication se fait par mails ou par un des guichets. Les familles souhaitent un numéro de téléphone pour joindre le directeur en cas de problème (retard, information...). La directrice de l'école souhaiterait également pouvoir joindre le directeur du périscolaire par téléphone si besoin.

Des échanges ont eu lieu pour le suivi des élèves en situation de handicap et le PEH (Pôle enfance handicap) est intervenu.

Un nouveau règlement va être expérimenté, lors du temps de cantine, avec la mise en place de « chefs de table ».

10. Point COOP et projets de l'association de parents

COOP :

Solde de la COOP : 12133,47€ en attente de subventions municipales de 2024 (1805€ et 5705€).

Association de parents « Les enfants du Marey » :

Le goûter de Noël a eu du succès avec une vente de crêpes et de boissons.

L'association proposera une vente de gâteaux cuisinés par les familles à la suite du carnaval.

Un vide-grenier est prévu le 24 mai dans la cour de l'école.

Les bénévoles réfléchissent à l'organisation d'une kermesse lors de la fête de l'école.

L'association demande que l'année prochaine, il soit proposé aux familles de communiquer leur adresse mail à l'association afin de les informer des activités et réunions directement.

Les premiers bénéfices de l'association ont permis de payer les confettis du carnaval et de faire un don de 200€ pour la sortie à vélo des CE1/

Sous réserve de l'accord de M. le maire et de la signature d'une convention, la directrice autorise l'association « Les enfants du Marey » à utiliser les locaux scolaires le dimanche 30 mars (défilé de la Mi-Carême), le samedi 24 mai (vide-grenier) et le vendredi 27 juin (fête de l'école).

11. Remerciements

- A la municipalité pour le financement d'un intervenant vélo, pour la subvention exceptionnelle accordée aux CE1 pour le voyage à vélo, pour l'aide dans l'organisation des événements (prêt de matériel, de salle) et pour le maintien du budget des sorties scolaires (20 000€).
- Aux parents qui apportent leur aide à l'accompagnement de sorties, d'ateliers de l'école comestible...
- A Mme Amet et aux bénévoles de l'association de parents pour l'organisation du goûter de Noël et toutes les autres manifestations prévues.
- A M. Jarrige et Mme Gateau (membres du RASED) qui sont très présents dans l'école et apportent un soutien très apprécié.

Fin de la réunion à 19h53, Chagny, le 25/03/2025,

Les secrétaires de séance,
Mme Hugot et Mme Dubief

La directrice,
Mme Desmarais